ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-48

Objet: Désignation des représentants de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour siéger au sein du syndicat mixte Marne Vive.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

- LAMBERT Gérard - ADENOT Dominique - CHETARD Catherine - LE BIDEAU Dominique - ADOMO Caroline - CIPRIANO Philippe - LE GUILLOU Patrick - CLODONG Nicolas - AMAR Sophie - AVOGNON ZONON Clémence - COCQ François - LEBEAU Pierre - LIBERT-ALBANEL Charlotte - BARNOYER Thierry - DALLEAU Isabelle - LOUVIGNÉ Robin - DELECROIX Pierre-Michel - BEAUDOUIN Patrick - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - BEGAT Jean-Philippe - DOSNE Olivier - MARTIN Jacques J.P. - BENISTI Jacques Alain - DRAI Carole - BENSOUSSAN Éric - DUVAUDIER Michel - MEDINA Marc - BERRIOS Sylvain - FACCHINI Monique - OUDINET Michel - BRETILLON Jean-Marie - FAUTRE Christian - PANNETIER Gilles - FENASSE Delphine - PARRAIN Mary France - CADEDDU Jean-Luc - PASTERNAK Jean-Jacques - CAILLEREZ Adrien - GAILHAC Benoît - CAMPOS BRETILLON Caroline - GAILLARD René - PETTENI Henri - CANALES Chantal - GAUTRAIS Jean-Philippe - PINEL Vincent - RASETTI Christine - GICQUEL Hervé - CAPITANIO Olivier - SEMO Igor - GRESSIER Jean-Jacques - CAPORAL Chrysis - SPILBAUER Jean-Pierre - HERBILLON Michel - CARPENTIER Agnès - TOLLARD Virginie - HOUDOT Florence - CARTIGNY Pierre - TRICOCHE Annie - JEANNE Laurent - CERCLEY Nicole - VISCARDI Jacqueline - CHAMBRE MARTIN Brigitte - KARACA Sengul - VOGUET Jean-François - LACHELACHE Nassim - CHARDIN Sylvie - ZELIOLI Valérie - CHAULIEU Stéphane - LAFON Laurent

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDO'I' Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN, Jacques JP,
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUE Actusé de réception en préfecture
- Madame KENNEDY Marie a donné pouvoir à Madame KARACA Sen 094-249400078-20160329-16-48-DE Madame KENNEDY Marie a donné pouvoir à Madame KARACA Sen 094-249400078-20160329-16-48-DE Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOG Date de référence présentes préfecture : 05/04/2016

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET Désignation des représentants de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour siéger au sein du syndicat mixte Marne Vive.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, ayant été dissoutes le 31 décembre 2015 au profit de la création du territoire ParisEstMarne&Bois, la compétence « adhésion au syndicat Marne Vive » est dorénavant une compétence exercée par l'EPT10,

CONSIDERANT que ce dernier doit dès lors désigner des représentants du Conseil du Territoire au sein du syndicat Marne Vive,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ParisEstMarne&Bois peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants de ParisEstMarne&Bois au sein du Syndicat Marne Vive,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats:

- Alain GUETROT, en qualité de titulaire,
- Jean-Jacques PASTERNAK, en qualité de titulaire,
- Gabriela KADOUCH, en qualité de suppléante,
- Alain PAVIE, en qualité de suppléant.

SONT DESIGNES, en qualité de délégués de ParisEstMarne&Bois au sein du Syndicat Marne Vive :

- Alain GUETROT, en qualité de titulaire,
- Jean-Jacques PASTERNAK, en qualité de titulaire,
- Gabriela KADOUCH, en qualité de suppléante,
- Alain PAVIE, en qualité de suppléant.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN